

# Le projet de cinq éoliennes en Margeride est annulé

## ENVIRONNEMENT

La cour administrative d'appel de Toulouse vient d'annuler le projet de construction de cinq éoliennes, sur les monts de la Margeride. La société Centrale éolienne de Champcate envisageait en effet d'ériger quatre éoliennes de 149,5 mètres en bout de pale sur la commune de Chastel-Nouvel, une éolienne de la même hauteur et deux postes de livraison sur la commune de Rieutort-de-Randon. Un projet définitivement annulé par cette décision.

Le Collectif lozérien environnement patrimoine « se félicite de l'arrêté pris par la cour administrative d'appel de Toulouse. » Il remercie « toutes les associations de Lozère qui nous ont rejoints, les nouveaux adhérents, et ceux qui ont participé grâce à leurs dons à réunir la somme nécessaire pour que cette affaire puisse être plaidée par

*M<sup>e</sup> Grisel, avocat au barreau de Lyon.* » Il explique aussi que « l'atteinte aux milieux du patrimoine naturel montagnard et la protection de l'espèce du milan royal ont été des éléments déterminants dans le jugement rendu. »

Présidé par Thierry Andrieu, qui vit six mois l'année à Châteauneuf-de-Randon, le Collectif lozérien environnement patrimoine regroupe une douzaine d'associations qui militent pour la protection de la nature. Dont les Robins des bois de la Margeride, qui a pour objet la préservation des monts de la Margeride par l'opposition à tout projet tendant à bouleverser le cadre de vie, notamment l'implantation d'éoliennes industrielles. C'est elle qui avait instruit dès l'origine le dossier de Champcate, désormais définitivement clos.

**Thierry Levesque**

[tlevesque@midilibre.com](mailto:tlevesque@midilibre.com)